



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DUPUY
DISTRICT D'ABITIBI**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Dupuy tenue le 17 octobre 2023, à 19 h 00, au Pavillon des sports de Dupuy.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège #1 – Ronald Lévesque
Siège #2 – Pascal Corriveau
Siège #3 – Sylvie Germain
Siège #5 – Denise Lessard-Morin
Siège #6 – Rémi Kelley

Est absent, le conseiller :

Siège #4 – Mario Boudreau

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Alain Grégoire.

Mesdames Nicole Breton, directrice générale intérimaire, et Karolane Pronovost-Paquin, greffière adjointe, assistent également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire monsieur Alain Grégoire déclare la session ouverte.

173-2023

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - Ouverture de la séance

02 - Adoption de l'ordre du jour

03 - Correspondance

04 - Adoption des procès-verbaux

04.01 - Séance extraordinaire du 21 août 2023

04.02 - Séance ordinaire du 12 septembre 2023

05 - Trésorerie

05.01 - Approbation des comptes à payer pour le mois de **septembre 2023** :

- Liste des comptes : **55 561,22 \$**
- Liste des salaires : **22 524,29 \$**

05.02 - Dépôt : état comparatif de janvier à septembre 2023

06 - Administration et législation

06.01 - Règlement numéro 248-2023 relatif au traitement des élus municipaux



No de résolution
ou annotation

06.02 - Règlement numéro 249-2023 modifiant le Règlement numéro 196 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1

06.03 - Refinancement :

- Règlement numéro 178 décrétant un emprunt de 1 300 000 \$ pour la réfection des infrastructures municipales – Projet PRÉCO – LS268
- Règlement numéro 179 décrétant un emprunt pour la dépense de 1 700 000 \$ concernant l'amélioration de l'eau potable par le remplacement du réservoir et du bâtiment de service afférent – Projet LS247

07 - Aménagement : Urbanisme et développement

07.01 - Abri d'auto

08 - Voirie locale

08.01 - Programmes d'aide – MTQ

08.02 - PPA-CE et PPA-ES - Programme d'aide à la voirie locale

09 - Sécurité publique

09.01 - Entente intermunicipale relative à la fourniture de services en sécurité incendie

10 - Loisirs et culture

10.01 - Horaire de la fête d'Halloween

11 - Santé et Bien-être

11.01 - Je vitalise : MAMH

12 - Résolutions diverses

12.01 - Vente pour non-paiement de taxes

12.02 - Club Amis campeurs Abitibi-Témiscamingue

12.03 - CPTAQ – Madame Réjeanne Veillette

12.04 - Débitmètres

13 - Affaires du maire et des conseillers

14 - Période de questions

15 - Levée de la séance

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque
APPUYÉ PAR madame Sylvie Germain
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.



No de résolution
ou annotation

03 - CORRESPONDANCE

La directrice générale intérimaire informe les membres du conseil de la correspondance reçue :

- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) :
 - Règlement de modification du Règlement de contrôle intérimaire numéro 10-2010 de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest – Avis de non-conformité
- Ministère des Transports et de la Mobilité durable :
 - Pont # P-00207

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

174-2023

04.01 - Séance extraordinaire du 21 août 2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 21 août 2023 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE madame Denise Lessard-Morin
APPUYÉE PAR monsieur Pascal Corriveau
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 21 août 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

175-2023

04.02 - Séance ordinaire du 12 septembre 2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 12 septembre 2023 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE madame Sylvie Germain
APPUYÉE PAR monsieur Ronald Lévesque
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 12 septembre 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.



No de résolution
ou annotation

176-2023

05 - TRÉSORERIE

05.01 - Approbation des comptes à payer pour le mois de septembre 2023

ATTENDU QUE la liste des dépenses autorisées et celle des salaires pour la période du 1^{er} septembre au 30 septembre 2023 ont été présentées aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE madame Denise Lessard-Morin
APPUYÉE PAR monsieur Pascal Corriveau
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les listes des comptes suivants soient acceptées :

- A) Liste des comptes au montant de : 55 561,22 \$
- B) Liste des salaires au montant de : 22 524,29 \$

QUE la liste des dépenses soit le rapport d'autorisation des dépenses.

05.02 - Dépôt : état comparatif de janvier à septembre 2023

Monsieur Alain Grégoire, maire, dépose l'état comparatif de janvier à septembre 2023 pour faire partie intégrante, comme si ici au long reproduit, des présentes minutes.

06 - ADMINISTRATION ET LÉGISLATION

177-2023

06.01 - Règlement numéro 248-2023 relatif au traitement des élus

Madame Nicole Breton précise les modifications apportées au projet de règlement.

Échanges et discussions s'ensuivent.

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux permet à la Municipalité de Dupuy de fixer par règlement la rémunération du maire et des conseillers;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier un règlement relatif au traitement des élus municipaux;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil du 12 septembre 2023;

ATTENDU QUE le projet de règlement relatif au présent règlement a été déposé lors de la séance du conseil du 12 septembre 2023;

ATTENDU QU'un avis public a été publié, conformément aux modalités de l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le 13 septembre 2023;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE madame Sylvie Germain
APPUYÉE PAR madame Denise Lessard-Morin
IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il fasse partie intégrante du livre des règlements comme si, ici, au long reproduit.



No de résolution
ou annotation

178-2023

**06.02 - Règlement numéro 249-2023 modifiant le Règlement
numéro 196 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du
financement des centres d'urgence 9-1-1**

Après lecture du règlement :

SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque
APPUYÉ PAR monsieur Pascal Corriveau
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il fasse partie intégrante du
livre des règlements comme si, ici, au long reproduit.

179-2023

06.03 - Refinancement

- Règlement numéro 178 décrétant un emprunt de 1 300 000 \$ pour
la réfection des infrastructures municipales – Projet PRÉCO –
LS268;
- Règlement numéro 179 décrétant un emprunt pour la dépense de
1 700 000 \$ concernant l'amélioration de l'eau potable par le
remplacement du réservoir et du bâtiment de service afférent –
Projet LS247;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE madame Sylvie Germain
APPUYÉE PAR madame Denise Lessard-Morin
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE PROCÉDER au refinancement d'un montant de 166 700 \$ relatif à
un emprunt échéant le 14 janvier 2024 découlant des règlements
numéro 178 et numéro 179.

07 - AMÉNAGEMENT : URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

07.01 - Abri d'auto

Information est donnée concernant les dates pour l'installation et le
démantèlement d'un abri d'auto soit, du 1^{er} octobre 2023 au
30 avril 2024.

Information publiée sur l'Inforoute de la Municipalité.

08 - VOIRIE LOCALE

180-2023

**08.01 - Programmes d'aide – Ministère des Transports et de la
Mobilité durable**

SUR PROPOSITION DE madame Sylvie Germain
APPUYÉE PAR monsieur Ronald Lévesque
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE SE PRÉVALOIR des programmes d'aide du ministère des
Transports et de la Mobilité durable pour la réfection et autres besoins
en matière de voirie locale et, à cette fin, les membres du conseil
autorisent madame Nicole Breton, directrice générale intérimaire, à
signer toute documentation pertinente.



No de résolution
ou annotation

181-2023

08.02 - PPA-CE et PPA-ES - Programme d'aide à la voirie

SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque
APPUYÉ PAR monsieur Pascal Corriveau
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent monsieur Alain Grégoire, maire, et madame Nicole Breton, directrice générale intérimaire, à signer et déposer la reddition de compte concernant les programmes d'aide à la voirie soit, les Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) et les projets particuliers d'amélioration pour des projets d'envergure et supramunicipaux (PPA-ES).

09 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

182-2023

09.01 - Autorisation de signature d'une entente intermunicipale relative à la fourniture de services en matière de sécurité incendie

CONSIDÉRANT que la sécurité incendie est une compétence municipale;

CONSIDÉRANT qu'une étude d'opportunité a été réalisée par la firme Icarium Groupe Conseil pour la Ville de La Sarre et les municipalités de Duparquet, Dupuy, Gallichan, Sainte-Hélène-de-Mancebourg et Poularies ainsi que la Régie intermunicipale des incendies de Roussillon visant la mise en commun de ressources en sécurité incendie, en établissant qu'il y avait des avantages à conclure des ententes intermunicipales, autant pour la Ville que les municipalités impliquées, afin d'assurer la protection des citoyens;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Dupuy désire confier l'application des mesures de protection et de prévention des incendies selon les modalités prévues à la *Loi en sécurité incendie et aux orientations ministérielles en matière de sécurité incendie* au Service de sécurité incendie de la Ville de La Sarre et qu'à cette fin, suivant les modalités fournies à l'entente intermunicipale négociée;

CONSIDÉRANT que les parties à l'entente désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19)* et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)* dans le but de conclure une entente relative à la fourniture de services en sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE monsieur Pascal Corriveau
APPUYÉ PAR monsieur Ronald Lévesque
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER monsieur Alain Grégoire, maire, et madame Nicole Breton, directrice générale intérimaire, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Dupuy, l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services en sécurité incendie avec la Ville de La Sarre.

La durée de cette entente est de cinq (5) ans. Elle entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2024 et se terminera le 31 décembre 2028.



No de résolution
ou annotation

183-2023

10 - LOISIRS ET CULTURE

10.01 - Horaire de la fête d'Halloween

CONSIDÉRANT QUE la fête d'Halloween est très populaire chez les jeunes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent que soit célébrée l'Halloween de manière sécuritaire;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE madame Sylvie Germain
APPUYÉE PAR madame Denise Lessard-Morin
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la fête d'Halloween soit célébrée le samedi le 28 octobre 2023 et que le porte-à-porte s'effectue entre 15 h 00 et 19 h 00, sur le territoire de la Municipalité de Dupuy et;

QUE, pour les années suivantes, la fête de l'Halloween soit célébrée le samedi le plus rapproché du 31 octobre.

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11.01 - Je vitalise : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Madame Nicole Breton, directrice générale intérimaire, informe qu'il y aura une planification stratégique d'ici le 15 décembre prochain dans le cadre du projet « *Je vitalise* » accordé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

12 - RÉOLUTIONS DIVERSES

12.01 - Vente pour non-paiement de taxes

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dupuy perçoit les taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Dupuy de transmettre au bureau de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*;

EN CONSÉQUENCE
SUR PROPOSITION DE madame Sylvie Germain
APPUYÉE PAR monsieur Ronald Lévesque
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la directrice générale et greffière-trésorière intérimaire, entreprenne les procédures prévues pour la vente pour non-paiement de taxes foncières pour des immeubles en défaut, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente;

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soient transmis à la MRC d'Abitibi-Ouest.

Document joint faisant partie intégrante de la présente résolution.

184-2023



No de résolution
ou annotation

185-2023

12.02 - Club Amis Campeurs Abitibi-Témiscamingue

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dupuy a reçu une demande du Club Amis Campeurs Abitibi-Témiscamingue afin d'utiliser un espace de stationnement pour environ 70 unités (roulottes-camion, motorisés) pour leur activité « Noël des campeurs » qui se tiendra du 11 au 14 juillet 2024;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE madame Denise Lessard-Morin
APPUYÉE PAR monsieur Pascal Corriveau
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Dupuy accepte la demande du Club Amis Campeurs Abitibi-Témiscamingue afin de stationner environ 70 unités (roulottes-camion, motorisés) du 11 au 14 juillet 2024, soit entre l'aréna, l'école et l'église ainsi que la rue entre le parc du 100^e et l'église jusque devant l'école et cela, tout en laissant l'espace pour le réservoir d'eau pour les pompiers libre d'accès.

186-2023

12.03 - Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Madame Réjeanne Veillette

ATTENDU QUE le Règlement de zonage de la Municipalité de Dupuy est en concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest;

ATTENDU QUE la demande de madame Réjeanne Veillette concernant le lot 3 870 984 est conforme à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité;

ATTENDU QUE la demande ne constitue pas un immeuble protégé qui génère des distances séparatrices;

ATTENDU QUE la demande ne crée aucun préjudice à l'agriculture et qu'il y a déjà une construction bénéficiant d'un droit acquis;

ATTENDU QU'aucun inconvénient ne résulte de cette demande;

ATTENDU QU'aucun espace approprié disponible ailleurs dans le territoire de la Municipalité et hors de la zone agricole ne pourrait satisfaire à la demande de madame Veillette;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque
APPUYÉ PAR monsieur Pascal Corriveau
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil mentionnent la conformité aux règlements municipaux et donnent leur appui à madame Réjeanne Veillette pour sa demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant le lot 3 870 984.

187-2023

12.04 - Débitmètres

SUR PROPOSITION DE monsieur Ronald Lévesque
APPUYÉ PAR madame Sylvie Germain
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER le contrat de vérification des débitmètres à la compagnie « Les compteurs Lecompte ltée » pour l'année 2023.



No de résolution
ou annotation

188-2023

Les Éditions Juridiques F.D. Farnham (Québec) - 1-800-363-9251 - No. F-030

13 - AFFAIRES DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Monsieur le maire, ainsi que les conseillers(ères), informent la population sur divers dossiers.

Madame Denise Lessard-Morin a invité les aînés pour une journée d'activités prévue le 26 octobre 2023 dès 10 h, à la salle du Club de l'âge d'or de Dupuy.

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 20 h 00 à 20 h 18.

15 - LEVÉE ET FERMETURE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE madame Sylvie Germain
APPUYÉE PAR monsieur Ronald Lévesque
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE cette séance ordinaire soit levée et fermée. Il est 20 h 20.

Alain Grégoire
Maire

Nicole Breton
Directrice générale intérimaire

ADOPTÉ LE : 14 novembre 2023

Je, Alain Grégoire, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



No de résolution
ou annotation